

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

SmageAa

A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté de communes du Pays de Lumbres

L'an deux mil seize, le six septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 aout ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué

Messieurs Rachid BEN AMOR, Damien MOREL, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN délégués titulaires

Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant

<u>Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant</u>

Monsieur André BAES, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur José BOUFFART, Monsieur Jean-Michel BOUHIN, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Damien MOREL,

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,

Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST,

Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Bertrand PRUVOST, Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

<u>Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas</u>

Absents excusés

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de : 18

Le nombre de pouvoirs était de 5. Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 1. Le Comité syndical est accueilli par M. José BOUFFART, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, qui souhaite la bienvenue à tous dans les nouveaux locaux de l'intercommunalité. M. DENIS remercie la CCPL de son accueil et constate que le quorum est atteint.

M. DENIS informe qu'une délibération modificative est jointe au dossier.

M. DENIS propose ensuite l'adoption du compte rendu de la réunion du 01 juin 2016 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer M. PRUVOST comme secrétaire de séance.

DECISIONS DU BUREAU DU 29 aout 2016

M. DENIS porte à la connaissance des élus les décisions du bureau.

Prévention des crues : Projets hydrauliques locaux

Le bureau a décidé d'une conduite à tenir en cas de sollicitation pour des problématiques hydrauliques très locales, à l'échelle communale ou infra : sollicitation par une collectivité / diagnostic par les agents du SmageAa / orientation vers les actions du PAPI / orientation post-PAPI / conseil technique.

Mise en valeur des milieux : réalimentation de la riviérette à Wizernes

Après travaux de mise en conformité de l'ouvrage de l'entreprise Arjo Wiggins, le bureau a confirmé la volonté d'aménager la riviérette en cours d'eau temporaire, comme l'a été le 3^{ème} bras de Blendecques : verdissement des berges, entretien régulier, capacité d'accueil des eaux de ruissellement et de débordement, aménagement de clôtures si nécessaire.

- M. B PRUVOST souhaite connaître ce qui est contesté devant la justice par l'association de défense de la riviérette.
- M. DENIS et Mme BOUTEL répondent que ce n'est pas le projet du SmageAa qui est remis en question mais la décision de l'Etat classant la riviérette comme un ruisseau. Mme BOUTEL ajoute que le retard pris dans les travaux risque de faire perdre la subvention octroyée par le Conseil Départemental.

CLE

<u>Délibération 2016-23 : Hébergement de l'animatrice - convention avec le Parc naturel régional</u>

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

A l'unanimité le Comité syndical accepte les termes de la convention avec le Parc Naturel Régional précisant les moyens mis à disposition et les conditions d'accueil temporaire de l'animatrice de la CLE à la Maison du Parc de le Wast.

M. DENIS évoque ensuite la recherche de nouveaux locaux pour le SmageAa,

Un projet est en cours d'élaboration conjointement avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres concernant la reprise de la Maison du Papier.

Une préférence est soulevée pour que ce soit la Communauté de communes qui devienne propriétaire du bâtiment dans le cadre d'un projet sport de nature.

- M. HIBON demande si tous les agents du SmageAa iraient à la Maison du Papier ou si il y aurait 2 sites.
- M. DENIS confirme que toute l'équipe du SmageAa serait transférée.

PREVENTION DES CRUES

<u>Délibération 2016-24 : PAPI - Maitrise des ruissellements sur les versants agricoles - attribution du marché de travaux du programme de la CCCHE</u>

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Sur le territoire de la CCCHE, la réalisation de 369 ouvrages végétalisés destinés à lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux est répartie comme suit :

HAIES	48	9 945 m
HAIES DOUBLES	8	480 m
FASCINES	313	6 993 m

Le phasage des travaux se déroulera sur 3 campagnes.

Une consultation sous forme de marché alloti par procédure adaptée a été lancée le 19 juillet 2016 pour l'attribution des marchés de travaux :

- Lot 1 : implantation d'ouvrages végétalisés haies
- Lot 2 : implantation d'ouvrages végétalisés fascines partie 1
- Lot 3 : implantation d'ouvrages végétalisés fascines partie 2
- 4 plis ont été réceptionnés pour le lot 1 concernant les haies ;
- 3 plis ont été réceptionnés pour le lot 2 concernant les fascines partie 1;
- 3 plis ont été réceptionnés pour le lot 3 concernant les fascines partie 2.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical décide,

- d'attribuer les marchés selon l'avis de la commission d'appel d'offres.
- d'autoriser le Président à :
 - signer le lot 1 du marché 2016-07 avec l'association Campagne Services,
 - signer le lot 2 du marché 2016-07 avec l'association EUREKA,
 - signer le lot 3 du marché 2016-07 avec l'association EUREKA,
 - signer, avec les titulaires désignés ci-dessus, le marché, les éventuels avenants (inférieurs ou égaux à 5% du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif) et tous documents y afférent,
 - autoriser le président à inscrire et engager les dépenses au BP 2016 et suivants.

<u>Délibération 2016-25 : PAPI – Lutte contre les inondations sur le territoire de la CCCHE – attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'ouvrages existants</u>

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Suite aux premières étapes de la conception du projet, il a été constaté des désordres sur cinq ouvrages de rétention existants situés sur les communes de Bourthes et d'Ergny. Afin de garantir la stabilité et la pérennité de ces ouvrages, des travaux de réhabilitation sont indispensables.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 2 août 2016 pour l'attribution du marché de travaux. Quatre plis ont été réceptionnés.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide,

- d'attribuer le marché 2016-08 selon l'avis de la commission d'appel d'offre,
- d'autoriser le président à :

- signer le marché 2016-08 avec l'entreprise SAVREUX,
- signer, avec le titulaire désigné ci-dessus, le marché, les éventuels avenants (inférieurs ou égaux à 5 % du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif) et tous documents y afférent,
- autoriser le président à inscrire et engager les dépenses au BP 2016.

FINANCES

Délibération 2016-26 : Décision modificative n°2

► Hydraulique douce – communauté de communes du canton d'Hucqueliers

Suite à l'attribution du marché de travaux d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers, un ajustement de crédits est proposé.

ressource en eau potable (opération 105)

Les dépenses prévues au budget primitif 2016 concernant ce projet doivent être imputées à l'article 2312 et non au 2031 comme prévu initialement. Un ajustement de crédits est proposé.

► champs d'inondation contrôlée (opération 103)

Les frais inhérents aux avances forfaitaires imputés en 238 (avance sur les marchés de travaux $(59\ 493,44\mathbb{C})$, et de fouilles archéologiques $(20\ 952\ \mathbb{C})$ et réserve foncière $(144\ 249,86\ \mathbb{C})$), doivent être réimputés par opération d'ordre sur le compte 2312 (travaux en cours), suite à l'engagement de la phase travaux des champs d'inondation contrôlée, conformément à l'instruction comptable M14. Il est proposé un ajustement de crédit à cet effet.

désordres hydrauliques locaux (opération 104)

Des relevés topographiques complémentaires nécessaires à la conception du programme de rétention en tête de bassin versant de l'Aa ont dû être effectués. Un ajustement de crédit est nécessaire.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical approuve la délibération modificative n°2.

La séance prend fin à 19h00. M. DENIS remercie encore chaque élu pour sa présence. M. BOUFFART invite l'assistance au verre de l'amitié offert par la Communauté de communes du Pays de Lumbres.

Le président, Christian DENIS

